

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

**OBJET : Travaux Forestiers 2018 : 2ème répartition du dispositif d'Aide au
Traitement des Rémanents en forêt privée, après coupe.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'Association Syndicale Libre des Quatre Termes et de l'Arbois, dans le cadre du dispositif d'aide au traitement de rémanents après coupe en forêt privée, un montant de subvention de 9 663,00 € au titre de l'année 2018, pour le traitement d'une surface de 11,3687 hectares à Ventabren.

La dépense correspondante de 9 663,00 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**